



## Comité syndical – Procès-Verbaux

**DU JANVIER – AVRIL 2017**

---

## PV du comité du 31 janvier 2017

### Nombre de membres

Composant le Comité : 17 titulaires et 17 suppléants en exercice

Le Comité du Syndicat Mixte des Réseaux d'Energie Calorifique, légalement convoqué par son Président le novembre, s'est rassemblé à l'Hôtel de Ville de Saint-Denis le 31 janvier 2017 à 12h15 sous la présidence de Monsieur PAILLARD Didier,

Secrétaire : Monsieur MELOTEAU

### ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

- Membres titulaires :

Monsieur PAILLARD Didier, Président

Monsieur RIBAY Michel, Madame LARONDE Fatima, Monsieur POUX Gilles, Monsieur HAFSI Mohamed, Monsieur MORIN Francis, Monsieur MELOTEAU Patrick,

- Membres suppléants :

Monsieur VIGNERON François, représentant Monsieur LE NAOUR Philippe,

Monsieur AHAMED Abdou, représentant Monsieur TROUSSEL Stéphane,

Monsieur CRETAZ Philippe, représentant Monsieur LONGIN Sébastien

### ETAIENT EXCUSES :

Madame SOULAS Fabienne, Madame CLARIN Marie-Line, Monsieur BOURGAIN Michel, Monsieur CARRE Dominique, Monsieur RUSSIER Laurent, Monsieur NIVET François, Monsieur TRIGORY Christian

LES MEMBRES PRESENTS ONT ETE INVITES A SIGNER LE REGISTRE

## Point d'information n°1 sur les réseaux du Smirec

Une présentation des multiples travaux réalisés sur les différents réseaux est faite :

### Réseau de la DSP

En ce qui concerne l'extension des réseaux à destination de la ZAC Montjoie, les travaux se poursuivent au rythme attendu pour un achèvement en mai 2017. Les deux chantiers, depuis le Nord le long de l'avenue Wilson et l'Est, le long de la rue du Landy devraient se rejoindre au niveau du Pont de Soissons, où se concentrent de multiples réseaux. A ce jour, ce sont un peu plus de 60% des travaux qui sont achevés et 10% en cours de réalisation.

Ainsi, il a été possible de raccorder la résidence étudiante et le groupe scolaire en 2016. Le lycée, tout comme deux îlots d'habitations devraient l'être cette année, suite à la conclusion des conventions de raccordement. Enfin, le raccordement des bâtiments existant du CNAM sera prochainement réalisé, le contrat étant signé.

Sur le secteur Nord de la DSP (ZAC Cristiano Garcia), les nouveaux développements vont permettre la connexion de deux lots mixtes, le Melchior et un programme de logements. Le projet HOGGAR sera suivi par les services, lors de l'instruction de son permis de construire en vue de son raccordement ultérieur.

Au niveau de l'écoquartier de L'Île-Saint-Denis, un accord a été conclu avec CPCU pour se raccorder à leur réseau, ouvrant la voie au lancement des travaux d'extension du réseau à partir de février 2017. Les prochaines phases sont conditionnées à l'arrivée du Village Olympique sur le secteur Pleyel.

Sur ce projet, le délégataire et le SMIREC ont réfléchi à une alimentation du quartier en chaleur grâce à un apport en thermofrigopompes et un appoint grâce au réseau CPCU, sous réserve des conclusions de l'analyse économique demandée.

*Monsieur Michel RIBAY s'interroge sur la répartition des sources de chaleur sur ce secteur, entre la thermofrigopompe et le réseau CPCU et sur la disponibilité foncière pour le premier équipement. Il est rappelé qu'à l'occasion de ce projet, un terrain en berge de Seine, au niveau d'un délaissé d'autoroute pourrait être utilisé pour l'implantation de ce système. Cependant aucune garantie n'a été donnée par rapport à la mise à disposition de ce terrain, condition sine qua non de la réalisation de ce projet.*

Le programme d'extension du réseau de chaleur sur le territoire de Pierrefitte-sur-Seine est aujourd'hui en attente de l'attribution des subventions correspondantes auprès de l'ADEME. De cette participation dépendent les conclusions de l'analyse financière

A Stains, des études ont été engagées à la fin de l'année 2016 afin de raccorder les résidences existantes et des équipements publics situés en centre-ville au réseau de chaleur, dans le cadre de la connexion de la nouvelle ZAC des Tartres. Ces développements restent néanmoins conditionnés aux résultats de l'analyse économique (investissements au regard des besoins énergétiques).

### Réseau de la Courneuve

*Le chantier principal actuel concerne l'interconnexion des réseaux Nord et Sud, grâce à la réalisation d'un réseau de 700m (entre la chaufferie Nord et la Résidence du Parc). Cette opération, engagée en novembre 2016 devrait s'achever en mars 2017. Une fois cette interconnexion réalisée, l'intégralité du territoire courneuvien sera alimenté en énergie renouvelable à plus de 50%, dès la remise en service des puits de production géothermique.*

*Monsieur Gilles POUX s'interroge sur la compatibilité des travaux avec les projets urbains de l'avenue Salengro. Il précise que la voirie devrait être réduite à terme et qu'il convient de s'assurer que les réseaux ne passeront pas sur des terrains destinés à des programmes immobiliers.*

## Point d'information n°2 : opérations de nettoyage des puits de La Courneuve

En 2016, le Syndicat a engagé un vaste programme de réhabilitation des puits de production géothermique sur le réseau de chaleur de La Courneuve. Un marché a été conclu avec la société SMP à cet effet pour un montant total de 2.042.220,84€ HT.

Au cours des opérations, divers aléas sont intervenus, notamment le repêchage du tube de traitement d'injection sur les puits Nord et Sud et l'abandon d'un des puits du site Nord au regard de son état trop dégradé.

Le bilan financier définitif du marché s'élève à 2.779.732,47€ HT incluant des dépenses non prévues initialement à hauteur de 794.354,00€ HT auquel il convient d'ajouter les autres dépenses afférentes à l'opération soit 225.800,00 €HT de maîtrise d'œuvre, 190.336 €HT de tubages et 274.773,24 € HT d'assurances, soit une dépense totale de 3.470.641,71€ HT pour cette opération.

### Point d'information n°3 : cahier des charges du site internet du Smirec

Le SMIREC a décidé de renforcer sa politique de communication, notamment avec la création d'un site internet qui doit être institutionnel (présentation du syndicat, des réseaux, informations ciblées...), pédagogique, présentant des contenus, d'actualités (présentation ses évolutions du Syndicat, les chantiers en cours...) et un site ressources pour les abonnés et les partenaires.

La consultation permettant de choisir ce prestataire sera engagée au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2017 pour une mise en ligne du site au deuxième semestre.

*Monsieur Gilles POUX s'interroge sur la possibilité du Syndicat à communiquer, en parallèle, dans les journaux municipaux. Les services lui indiquent qu'un travail a été engagé avec le journal de la Ville.*

*Monsieur Francis MORIN souhaite que le site permette de définir très clairement le rôle de chacun dans la distribution de chaleur. C'est un point qui est ressorti du Comité des Usagers où il est difficile de définir l'action de chacun.*

*Monsieur Patrick MELOTEAU lui explique qu'il est néanmoins difficile de communiquer avec une multiplicité d'intervenants au vue de la diversité des contrats existants sur le territoire.*

### Point d'information n°4 : dématérialisation des convocations aux instances du Smirec

Le SMIREC a conclu un accord avec la société E. Convocations pour la dématérialisation des convocations aux comités et commissions.

Pour ce comité, l'ensemble des élus a reçu la convocation sous format dématérialisé et par courrier. Pour les prochains comités, les élus volontaires ne recevront plus que l'invitation par internet.

Ce test a permis de constater l'absence de difficulté majeure dans la transmission des convocations. Néanmoins, en cas de difficulté, les services du Syndicat répondront à toutes les demandes sur simple contact.

-----

Préalablement à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, le Comité procède à l'élection de son secrétaire de séance.

Monsieur Patrick MELOTEAU est désigné en qualité de secrétaire de séance par le Comité (article L. 2121-15 du CGCT).

Le Comité :

- approuve le PV du Comité du 8 décembre 2016 ;
- prend acte du compte-rendu des activités du Président.

## Délibération n°1 a : vote du budget primitif – Budget principal

Le rapport d'introduction communiqué préalablement à la tenue du Comité expose les principales données sur les recettes prévisionnelles et les propositions du programme d'investissement.

Le budget 2017 se caractérise principalement par :

### Recettes d'exploitation

Le montant prévisionnel des ventes au titre des contrats de fourniture de chaleur (abonnement et consommations) pourrait atteindre 6.300.029€ HT pour une intensité climatique de 2 300 DJU

Les valeurs prévisionnelles en moyenne pondérée pour l'exercice 2017 ont été établies sur les hypothèses suivantes :

- Evolution de 5 % des termes R2 Abonnement sur la valeur 2016
- Augmentation des prix du gaz et d'électricité de 5 % en moyenne pondérée sur le niveau tarifaire de 2016.

L'indemnité résultant du contentieux engagé contre la société Dalkia permet d'enregistrer une recette exceptionnelle de 400.000 €

### Dépenses d'exploitation

Les principaux postes, sur le BP 2017 concernent les postes suivants :

- Les fluides estimés à 2.675.234 €.
- La maintenance (P2 et P3) pour les travaux de remplacement prévus dans le cadre du marché d'exploitation et pour les équipements de cogénération pour un montant total de 460.000 €
- Les charges de maintenance des équipements techniques et les frais d'entretien du SMIREC estimés à 300.000 €
- Les honoraires notamment pour l'exploitation du réseau de chaleur de la Courneuve pour un montant de 590.000 €
- Les frais de personnel s'établissent à 488.200 € suite à l'évolution de la structure du Syndicat, effective depuis 2016.
- Les dotations aux amortissements sous évalués avec 1.277.364 € en 2017.
- La charge de la dette est estimée à 130.198 € au regard des emprunts conclus au 31 décembre 2016.

### Recettes d'investissement

Elles comprennent en complément des dotations aux amortissements estimées à 1.277.364 € :

- Des subventions de l'Etat et de la Région pour les travaux du nouveau forage (644.000€)
- Des subventions de la Région Ile-de-France pour les travaux d'interconnexion (395.000 €) et de raccordement de la Résidence du Parc (175.000 €)
- Un besoin d'emprunt d'un montant de 4.000.000 €

### Dépenses d'investissement

Le programme d'investissement comprend notamment les opérations suivantes :

#### ❖ Réalisation d'un nouveau forage rue Georges Politzer (nouveau forage)

- Maîtrise d'œuvre et travaux (2 500 000 €),
- Assurance (210 000 €),
- Travaux de surface (180 000 €),
- Local PAC et PAC (450 000 €),
- Electricité (65 000 €)

❖ **Travaux sur les installations de production du réseau sud**

- Réfection des tubes d'origine (300 000 €)
- Remplacement des pompes de réinjection (95 000 €)
- Remplacement des pots à boue dans la chaufferie (30 000 €),
- Installation de garde-corps et d'échelles (60 000 €)

❖ **Travaux sur les autres sites**

- Interconnexion des réseaux Nord et Sud : l'interconnexion des deux chaufferies sur un linéaire de 700 mètres environ doit être achevée cette année, pour un montant restant à régler de 600 000 €.
- Nouveaux raccordements : Ecole Maternelle Rosenberg (220 000 €), programme immobilier PROMOGIM (140 000 €), ensemble de 63 logements dans le quartier Verlaine (110 000 €)
- Remplacement du dispositif de télésurveillance (300 000 €)
- Poursuite du programme de rénovation des sous-stations (940 000 €).

**Monsieur Gilles POUX** souligne l'importance du programme d'investissement pour 2017, avec un budget de près de 9 000 000 €.

**Monsieur Patrick MELOTEAU** met en avant le programme de remplacement du système de télésurveillance qui permettra d'obtenir des données précises dans un objectif d'abord pédagogique. Il sera désormais possible de conseiller les utilisateurs en ayant une connaissance précise de leur logement.

**LE COMITE**, à l'unanimité, vote par chapitre le Budget Primitif 2017 équilibré en dépenses et en recettes d'investissement et d'exploitation.

Il est arrêté en investissement et en exploitation aux montants de :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL
DEPENSES	7 187 116,00	7 076 043,00	14 263 159,00
RECETTES	7 187 116,00	7 076 043,00	14 263 159,00

**Délibération n°1b : vote du budget primitif 2017 : budget annexe « Réseau Saint-Denis »**

Les recettes d'exploitation sont constituées de la redevance versée par le délégataire, estimé à 320.000€. Les dépenses d'exploitation correspondent à des charges à caractères générales, évalués aux environs de 170.000 € HTVA et à la prise en charge des moyens humains mis à la disposition par le syndicat pour assurer le suivi du délégataire (150.000€)

**LE COMITE**, à l'unanimité, vote par chapitre le Budget Primitif 2017 équilibré en dépenses et en recettes d'exploitation à 320 000 €.

**Délibération n°1c : vote du budget primitif 2017 : budget annexe « pôle administratif »**

Les recettes perçues correspondent principalement aux contrats conclus avec Plaine Commune et la Ville de La Courneuve, dans le cadre de l'exploitation du bâtiment MECANO (pôle administratif et médiathèque) à La Courneuve.

Le montant estimé pour 2017 est de 26.000 € HT, pour l'exploitation de la sous-station et le contrôle de la pompe de forage.

**LE COMITE**, à l'unanimité, vote par chapitre le Budget Primitif 2017 en équilibre en dépenses et en recettes à 26 000 € en exploitation.

### **Délibération n°1d : vote du budget primitif 2017 : budget annexe « Abonnés La Courneuve »**

Les recettes sont perçues au titre des contrats de prestations et de travaux sur devis. Le montant proposé est de 400.000 €.

Les dépenses sont constituées d'honoraires pour les prestations de conduite et petit entretien sur les installations des clients, de travaux, ainsi que des charges de personnel affecté à ce budget.

LE COMITE, à l'unanimité, vote par chapitre le Budget Primitif 2015 équilibré en dépenses et en recettes d'exploitation à 400 000 €.

### **Délibération n°2 : remboursement des dépenses par Plaine Commune Energie correspondant aux dépenses engagées par la Société de Chauffage de Saint-Denis (SDCSD), ancien délégataire**

LE COMITE, à l'unanimité, approuve l'acte de délégation de créance parfaite pour un montant définitif de 2 143 233,81 €HT et autorise le Président ou son représentant à la signer ainsi que tous les actes y afférents.

### **Délibération n°3 : approbation du document unique**

LE COMITE, à l'unanimité, valide le document unique et de s'engage à mettre en œuvre le plan d'actions issu de l'évaluation.

### **Délibération n°4 : approbation de l'avenant n°5 au marché 2011-10 d'exploitation et de travaux de renouvellement et/ou de rénovation des installations de cogénération et des équipements de la centrale alimentant le réseau de chaleur de La Courneuve Nord avec la société Engie Réseaux**

LE COMITÉ, à l'unanimité, approuve le projet d'avenant n° 5 au marché N°2011-10 avec la société ENGIE RESEAUX (anciennement COFELY) pour l'exploitation et les travaux de renouvellement et/ou de rénovation des installations de cogénération et équipements alimentant le réseau de chaleur de la Courneuve Sud et autorise le Président, ou son représentant à le signer, ainsi que tout acte y afférent.

### **Délibération n°5 : approbation de l'avenant n°1 au marché 2016-11 pour l'exploitation des installations de chauffage du Syndicat et des équipements des abonnés gérés par le Syndicat**

LE COMITE, à l'unanimité, approuve le projet d'avenant n°1 au marché 2016-11 avec la société ENGIE Réseaux et autorise le Président ou son représentant à le signer ainsi que tout acte y afférent

### **Délibération n°6 : Désignation d'un représentant du Smirec au sein de la Commission Consultative sur l'Energie de la Métropole du Grand Paris**

❖ LE COMITE, à l'unanimité, élit Monsieur Didier PAILLARD comme représentant au sein de la Commission Consultative sur l'Energie de la Métropole du Grand Paris.

En outre, il est proposé de déposer une candidature pour participer aux travaux de la Commission Permanente de cette commission consultative.

### **Délibération n°7 : Subvention au CASC de La Courneuve**

LE COMITE, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention au CASC de la Ville de La Courneuve pour l'exercice 2017 dans la limite de 1% des dépenses de personnel inscrites à l'article 6411.

## PV du comité du 20 avril 2017

### Nombre de membres

Composant le Comité : 17 titulaires et 17 suppléants en exercice

Le Comité du Syndicat Mixte des Réseaux d'Energie Calorifique, légalement convoqué le 12 Avril 2017, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville de Saint-Denis le 20 Avril 2017 à 12h00 sous la présidence de M. PAILLARD Didier,

Secrétaire : Monsieur Michel BOURGAIN

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

- Membres titulaires :

Monsieur PAILLARD Didier, Président

Monsieur RIBAY Michel, Madame SOULAS Fabienne, Monsieur BOURGAIN Michel, Monsieur MORIN Francis, Monsieur MELOTEAU Patrick, Monsieur RUSSIER Laurent, Monsieur LONGIN Sébastien,

- Membres suppléants :

Monsieur AHAMED Abdou, suppléant de Monsieur TROUSSEL Stéphane,  
Monsieur CRETAZ Philippe, suppléant de Monsieur NIVET François,

ETAIENT EXCUSES :

Madame LARONDE Fatima, Monsieur POUX Gilles, Monsieur HAFSI Mohamed, Madame CLARIN Marie-Line, Monsieur CARRE Dominique, Monsieur LE NAOUR Philippe, Monsieur TRIGORY Christian



## POINT D'INFORMATION N°1 SUR LES EXTENSIONS DU RESEAU DE LA DSP

### Extension sur la commune d'Aubervilliers

L'OPH d'Aubervilliers a accueilli favorablement le projet d'extension du réseau de la DSP intégrant son patrimoine, en remplacement de ses chaufferies au gaz. L'étude réalisée par le délégataire sur la base des données transmises par l'OPH montre que le raccordement au réseau de chaleur se traduirait par une baisse de la facture énergétique (approche coût global).

Il convient néanmoins de rechercher des sources de production d'énergie renouvelable supplémentaires, afin de bénéficier de subventions du Fonds Chaleur ADEME-Région.

**Monsieur Michel BOURGAIN** s'interroge sur cette problématique, car le réseau actuel produit plus de 50% d'énergie renouvelable demandé.

Il est expliqué que l'ADEME ne prend pas en compte la totalité de l'énergie produite, mais uniquement la production marginale liée à cette extension. Comme la ville d'Aubervilliers ne produit pas actuellement d'énergie renouvelable, et que le Syndicat ne dispose pas de capacité de production supplémentaire d'énergie verte, ce projet ne répond pas aux critères de l'ADEME. C'est pour cette raison que le délégataire et le Syndicat recherchent des sources complémentaires de production d'énergie, comme le data center situé à proximité du campus Condorcet ou l'intégration de la chaufferie bois biomasse de l'OPH d'Aubervilliers.

**Monsieur Michel BOURGAIN** s'enquiert de l'étude d'une solution de géothermie profonde évoquée lors des précédentes études.

Il est indiqué que cette étude a été actualisée par la ville d'Aubervilliers en 2015 et que la solution a été écartée pour des raisons principalement économiques.

### Extension sur la commune de Pierrefitte

Le dossier présenté en décembre 2016 a été écarté pour les mêmes raisons que pour le projet d'extension sur Aubervilliers.

Un rendez-vous sera organisé en juin avec l'ADEME afin d'étudier les possibilités d'assouplissement de cette règle. Les élus pourront être sollicités afin d'appuyer cette démarche.

### Secteur Pleyel / Village Olympique

La Caisse des Dépôts et Consignation a lancé une étude sur l'alimentation énergétique de ce projet impliquant toutes les parties concernées. Cette étude vise à définir les besoins, les différentes sources d'alimentation et les aspects techniques, juridiques et financiers à prendre en compte. Cette étude sera restituée cet été.

**Monsieur Michel BOURGAIN** s'interroge sur la prise en compte par l'étude du territoire de L'Île-Saint-Denis.

Dans la mesure où le Village Olympique englobe une partie du territoire de L'Île-Saint-Denis, cette zone sera traitée dans le cadre de l'étude.

## POINT D'INFORMATION N°2 RELATIVE A LA REMISE EN SERVICE DE LA GEOTHERMIE A LA COURNEUVE

La production géothermique sur le territoire de la Courneuve est fonctionnelle depuis le début du mois. Le doublet géothermique Nord pourra fonctionner pour une période d'environ 30 ans après la réalisation du nouveau forage de réinjection en 2017. Pour le doublet géothermique Sud, sa durée de vie est limitée à 10 ans. Au terme de ce délai, il faudra trouver un terrain pour réaliser un nouveau forage.

## POINT D'INFORMATION N°3 : COMMUNICATION

Le marché de création d'un site internet a été attribué le 30 mars. La société retenue a fait une première proposition de la maquette du site qui est ainsi présenté.

**Monsieur Michel BOURGAIN** interroge sur les procédures d'information en cas de panne sur le réseau, car il a pu constater certains dysfonctionnements.

Il lui est signalé qu'il a été mis en place une procédure d'information en cas d'incident durant plus de 48h garantissant une information des usagers grâce au réseau des gardiens et des offices. Pour la délégation de service public, c'est le délégataire qui gère la procédure.

Une information est transmise aux élus à l'occasion du rapport d'activités annuel (pour les plus importantes solutions mises en œuvre).

## POINT D'INFORMATION N°4 SUR LES INAUGURATIONS

La centrale bois biomasse de Saint-Denis va être inaugurée entre la fin du mois de juin et le début du mois de juillet. Une date sera proposée par le délégataire.

Il est proposé d'organiser une journée « portes ouvertes » au public à cette occasion.

-----  
Préalablement à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, le Comité procède à l'élection de son secrétaire de séance.

Monsieur Michel BOURGAIN est désigné en qualité de secrétaire de séance par le Comité (article L. 2121-15 du CGCT).

Le Comité :

- **approuve le PV du Comité du 31 JANVIER 2017 ;**
- **prend acte du compte-rendu des activités du Président.**

## DELIBERATION N°1

### MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION TERRITORIALE DE SAINT-DENIS, PIERREFITTE, STAINS ET L'ILE-SAINT-DENIS

LE COMITE à l'unanimité, prend acte de la nomination de Monsieur Madjid MESSAOUDENE comme délégué suppléant au sein du Comité du SMIREC, représentant de la ville de Saint-Denis et désigne Monsieur Madjid MESSAOUDENE comme membre suppléant au sein de la Commission Territoriale de Saint-Denis, Pierrefitte, Stains et L'Île-Saint-Denis

## DELIBERATION N°2A

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET PRINCIPAL

LE COMITE à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion de la Trésorerie Municipale de La Courneuve – Budget Principal – pour l'exercice 2016 faisant ressortir un déficit de 7 313 589.10 € sur l'exercice et dit que l'excédent cumulé au 31 Décembre 2016 est de 5 532 508.06 € compte tenu d'un excédent antérieur de 12 846 097.16 € hors budget annexes.

## DELIBERATION N°2B

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET ANNEXE « RESEAU SAINT-DENIS »

LE COMITE, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion de la Trésorerie Municipale de La Courneuve – Budget Annexe Réseau Saint-Denis – pour l'exercice 2016 faisant ressortir un excédent de 80 445.24 € sur l'exercice et dit que l'excédent cumulé au 31 Décembre 2016 est de 417 633.50 € compte tenu d'un excédent antérieur de 337 188.26 €.

## DELIBERATION N°2C

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET ANNEXE « PÔLE ADMINISTRATIF »

LE COMITE, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion de la Trésorerie Municipale de La Courneuve – Budget Annexe Pôle Administratif – pour l'exercice 2016 faisant ressortir un déficit de 4 127.82 € sur l'exercice et dit que le déficit cumulé au 31 Décembre 2016 est de 239 669.79 € compte tenu d'un déficit antérieur de 235 541.97 €.

## DELIBERATION N°2D

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET ANNEXE « ABONNES LA COURNEUVE »

LE COMITE, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion de la Trésorerie Municipale de La Courneuve – Budget Annexe Abonnés La Courneuve – pour l'exercice 2016 faisant ressortir un excédent de 14 278.73 € sur l'exercice et dit que l'excédent cumulé au 31 Décembre 2016 est de 60 488.73 € compte tenu d'un excédent antérieur de 46 210.00 €.

## DELIBERATION N°3A

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL.

Après avoir entendu lecture du rapport qui indique que l'exercice 2016 s'achève sur un déficit d'exploitation de 1 098 712,94€ et d'investissement de 6 214 876,16€. Néanmoins ces déficits sont couverts par les excédents des exercices précédents, soit un solde de 3 635 946,64€ en fonctionnement et 1 896 561,42€ en investissement (après restes à réaliser), soit un résultat positif de 5 532 508,16€. L'intégration de 3 années d'amortissement et une augmentation des coûts de maintenance dans le cadre de la réhabilitation des puits géothermiques explique cette situation. La baisse de l'autofinancement est liée à la baisse des recettes de ventes d'électricité et des produits exceptionnels. Les charges d'investissement ont fortement progressé en 2016 en lien avec l'ouverture de multiples chantiers de renouvellement des équipements.

LE COMITE, à l'unanimité, adopte le Compte Administratif 2016 du Budget Principal qui fait apparaître les résultats suivants :

- dépenses et recettes 2016, solde d'exercice :

	RECETTES	DEPENSES	RESULTATS
EXPLOITATION	6 676 113,35	7 774 826,29	-1 098 712,94
INVESTISSEMENT	3 465 219,67	9 680 095,83	- 6 214 876,16
EXPLOI + INVESTIS.	10 141 333,02	17 454 922,12	-7 313 589,10

- clôture après cumul avec les exercices précédents (hors restes à réaliser) :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement (2)	Solde d'exécution (3)	Résultat de clôture = (1 + 2 + 3)
Exploitation	4 734 659,58		-1 098 712,94	3 635 946,64
Investissement	8 111 437,58		- 6 214 876,16	1 896 561,42
TOTAL	12 846 097,16		-7 313 589,10	5 532 508,06

Et reconnaît la sincérité des restes à réaliser en dépenses d'investissement à hauteur de 2 115 336,00 €

### DELIBERATION N°3B

## APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET ANNEXE – RESEAU SAINT-DENIS

LE COMITE, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2016 du Budget Annexe "Réseau Saint-Denis" qui fait apparaître les résultats suivants :

- dépenses et recettes 2016, solde d'exercice :

	RECETTES	DEPENSES	RESULTATS
EXPLOITATION	337 629,59	257 184,35	80 445,24
INVESTISSEMENT	0	0	0
EXPLOI + INVESTIS.	337 629,59	257 184,35	80 445,24

- clôture après cumul avec les exercices précédents (hors restes à réaliser) :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement (2)	Solde d'exécution (3)	Résultat de clôture = (1 + 2 + 3)
Exploitation	337 188,26	0	80 445,24	417 633,50
Investissement	0	0	0	0
TOTAL	337 188,26	0	80 445,24	417 633,50

### DELIBERATION N°3C

## APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET ANNEXE – PÔLE ADMINISTRATIF.

LE COMITE, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2016 du Budget Annexe "Pôle Administratif" qui fait apparaître les résultats suivants :

- dépenses et recettes 2016, solde d'exercice :

	RECETTES	DEPENSES	RESULTATS
EXPLOITATION	14 070,00	14 093,93	-23,93
INVESTISSEMENT		4 103,89	- 4 103,89
EXPLOI + INVESTIS.	14 070,00	18 197,82	- 4 127,82

- clôture après cumul avec les exercices précédents (hors restes à réaliser) :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement (2)	Solde d'exécution (3)	Résultat de clôture = (1 + 2 + 3)
Exploitation	- 93 193,02	0	-23,93	- 93 216,95
Investissement	-142 348,95	0	-4 103,89	-146 452,84
TOTAL	-235 541,97	0	-4 127,82	-239 669,79

### DELIBERATION N°3D

## APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET ANNEXE – ABONNES LA COURNEUVE

LE COMITE, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2016 du Budget Annexe "Abonnés La Courneuve" qui fait apparaître les résultats suivants :

- dépenses et recettes 2016, solde d'exercice :

	RECETTES	DEPENSES	RESULTATS
EXPLOITATION	322 134,03	307 855,30	14 278,73
INVESTISSEMENT	0	0	0
EXPLOI + INVESTIS.	322 134,03	307 855,30	14 278,73

- clôture après cumul avec les exercices précédents (hors restes à réaliser) :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement (2)	Solde d'exécution (3)	Résultat de clôture = (1 + 2 + 3)
Exploitation	46 210,00	0	14 278,73	60 488,73
Investissement	0	0	0	0
TOTAL	46 210,00	0	14 278,73	60 488,73

## DELIBERATION N°4

### ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU SMIREC

LE COMITE, à l'unanimité, adopte le règlement intérieur du SMIREC dont le texte est joint en annexe à la présente délibération, avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> mai 2017, décide de communiquer ce règlement à tout agent employé au SMIREC et à procéder à son affichage dans les lieux appropriés et autorise le Président, ou toute personne en ayant reçu délégation, à signer tous les actes y afférents.

## DELIBERATION N°5

### ORGANISATION DU SMIREC ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

LE COMITÉ, à l'unanimité, adopte les modifications de l'organigramme du Syndicat Mixte des Réseaux d'Énergie Calorifique, crée un poste d'ingénieur territorial au sein des effectifs du Syndicat Mixte des Réseaux d'Énergie Calorifique, dit que le tableau des effectifs est modifié en conséquence, dit que la dépense correspondante est inscrite au budget – chapitre 12 et autorise le Président, ou son représentant, à signer tous les actes afférents

## DELIBERATION N°6

### ADOPTION DE LA CONVENTION DE TELETRANSMISSION DES ACTES ADMINISTRATIFS AVEC L'ETAT

LE COMITE, à l'unanimité, approuve les termes de la convention entre la ville et le représentant de l'État en Seine-Saint-Denis pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et autorise le Président, ou toute personne en ayant reçu délégation, à la signer ainsi que tous les actes afférents.